

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 16 janvier 2023, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Édith Loyer : conseillère # 5

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

- 3.1 Séance ordinaire du 12 décembre 2022
- 3.2 Séance extraordinaire du 20 décembre 2022

4- Période de demandes verbales

5- Administration

- 5.1 Approbation des comptes payables et payés
- 5.2 Annulation de la résolution # 244-12-22 – Désistement de Tamara Béland au poste de préposé à l'entretien général
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2023 - # 666-2023
- 5.4 Renouvellement 2023 – Police d'assurances accident
- 5.5 Renouvellement 2023 – Police d'assurances générales et véhicules
- 5.6 PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour 2023
- 5.7 ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) - Adhésions 2023 pour la DG et DGA
- 5.8 Adoption du salaire des cadres 2023
- 5.9 Réseau de femmes élues de Lanaudière – Demande aide financière

6- Travaux publics

- 6.1 Joliette Hydraulique inc.- Autorisation pour achat d'une saleuse + installation
- 6.2 Ministère des Transports – Permission de voirie 2023

7- Sécurité publique

8- Urbanisme et environnement

- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées – Décembre 2022
- 8.2 Les excavations Michel Chartier – Autorisation de paiement du décompte progressif 04 au montant de 7 569.27\$ - Dossier fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)
- 8.3 Chemin de la Croix – Demande pour changement de numéro civique
- 8.4 Frais de parcs et terrains de jeux – Annulation de la résolution 177.08.22
- 8.5 Les entreprises Stéphane Giroux – Autorisation de paiement de factures au montant de 8 315.99\$ TECQ 2019-2023
- 8.6 Lot 6 520 506 – Autorisation pour démarches d'acquisition par la municipalité
- 8.7 Adhésion 2023 à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en Environnement du Québec)

9- **Culture et loisirs**

- 9.1 Accueil de la démission de M. Jean-François Caron – Commis à la bibliothèque

10- **Période de questions**

11- **Levée de la séance**

01-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Adoption et suivi du procès-verbal**

- 3.1 Séance ordinaire du 12 décembre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022.;

02-01-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 12 décembre 2022

ADOPTÉE

- 3.2 Séance extraordinaire du 20 décembre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.;

03-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022

ADOPTÉE

4- **Période de demandes verbales**

5- **Administration**

5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

04-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de décembre 2022

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	173 995.65 \$
Prélèvements automatiques	79 702.58 \$
Salaires	63 856.69 \$
Chèques à émettre	83 730.00 \$
TOTAL	401 284.92 \$

ADOPTÉE

5.2 Annulation de la résolution #244-12-22 – Désistement de Tamara Béland du poste de préposée à l'entretien général

05-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 244-12-22 puisque Mme Béland s'est désistée du poste de préposée à l'entretien général.

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2023 - #666-2023

Avis de motion et dépôt

Le conseiller M. Jean Grégoire donne avis de motion et dépose le projet de règlement #666-2023 – Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023.

5.4 Renouvellement 2023 – Police d'assurances accident

06-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la police d'assurances accident auprès de FQM Assurances au montant de 1 432.26\$.

ADOPTÉE

5.5 Renouvellement 2023 – Police d'assurances générales et véhicules

07-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture pour le renouvellement de la police d'assurances générales et des véhicules pour l'année 2023 auprès de FQM Assurances au montant de 64 122.52\$.

ADOPTÉE

5.6 PG Solutions – Renouvellement des contrats d’entretien et soutien des applications pour 2023

08-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement des factures de PG Solutions pour le renouvellement des contrats d’entretien et le soutien des applications pour 2023 au montant de 25 964.80\$.

ADOPTÉE

5.7 ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) – Adhésions 2023 pour la DG et la DGA

09-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le renouvellement des adhésions de la directrice générale et de la directrice générale adjointe auprès de l’Association des directeurs municipaux du Québec pour 2023 au montant de 1 914.52\$.

ADOPTÉE

5.8 Adoption du salaire des cadres 2023

10-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter pour le salaire des cadres une hausse de 6.8%, qui correspond à l’indice des prix à la consommation (IPC) pour 2022.

ADOPTÉE

5.9 Réseau de femmes élues de Lanaudière – Demande aide financière

ATTENDU QUE

les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d’un réseau structuré afin d’augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE

la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d’informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE

nous reconnaissons l’importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l’expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

11-01-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de

soutenir le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière annuelle de 100\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

6.1 Joliette Hydraulique inc.- Autorisation pour achat d'une saleuse + installation

12-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une saleuse Poly-caster au montant de 13 923.47\$ taxes incluses auprès de Joliette Hydraulique inc.

ADOPTÉE

6.2 Ministère des Transports – Permission de voirie et entente d'entretien 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité/Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

13-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise le directeur des travaux publics et/ou la directrice générale à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues. De plus, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE

7- Sécurité publique et civile

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

	8.1	<u>Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées - Décembre 2022</u>
Dépôt		La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées – Décembre 2022
	8.2	<u>Les excavations Michel Chartier – Autorisation de paiement du décompte progressif 04 au montant de 7 569.27\$ - Dossier fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)</u>
14-01-23		SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte progressif 04 au montant de 7 569.27\$. Que l'argent soit pris dans le règlement d'emprunt du Lac Vallée #640-2021. ADOPTÉE 8.3 <u>Chemin de la Croix – Demande pour changement de numéro civique</u> CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de lotissement pour séparer un terrain en deux sur le chemin de la Croix, il nous est impossible d'attribuer un numéro civique et de respecter l'ordre croissant ; CONSIDÉRANT QUE pour donner un numéro civique au nouveau bâtiment principal, un numéro civique doit être inséré entre le 10 et le 12;
15-01-23		SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et APPUYÉE par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le changement du numéro civique 12 pour le remplacer par le 14. La municipalité se chargera d'informer les principales instances de ce changement et de faire acheminer le courrier gratuitement vers la nouvelle adresse. ADOPTÉE 8.4 <u>Frais de parcs et terrains de jeux – Annulation de la résolution 177.08.22</u> CONSIDÉRANT QUE le permis #2021-00027 a déjà fait l'objet d'un lotissement et que des frais de parcs ont été chargé et payé pour ces mêmes lots : 6 447 981, 6 447 982 et 5 962 601; CONSIDÉRANT QUE les frais de parcs supplémentaires mentionnés sur la résolution 177.08.22 n'auraient pas dû être calculés, puisque l'opération cadastrale n'a pas été demandée à ce jour;
16-01-23		SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et APPUYÉE par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 177.08.22 et que le calcul soit refait lorsque nous recevrons la demande pour la création des nouveaux terrains par le promoteur. ADOPTÉE 8.5 <u>Les entreprises Stéphane Giroux – Autorisation de paiement de factures au montant de 8 315.99\$ TECQ 2019-2023</u>
17-01-23		SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers

présents d'autoriser le paiement de la facture à Les entreprises Stéphane Giroux au montant de 8 315.99\$ et que ce soit montant soit payé par la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

8.6 Lot 6 520 506 – Autorisation pour démarches d'acquisition par la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait acquérir des terrains pour régulariser le dossier du puits de l'avenue des Pins;

CONSIDÉRANT QU' une promesse d'achat avait été signée en 2022 pour que deux terrains nous soient réservés;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a fait les démarches nécessaires afin que les terrains soient lotis en un seul et même lot ;

18-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la municipalité achète le lot 6 520 506 au prix de 1.20\$/pi².

QUE soient autorisés Mme Mélissa Charette, directrice générale et M. Daniel Arbour, maire à signer tous les documents nécessaires pour la transaction;

QUE les frais d'acquisition du notaire soient à la charge de la Municipalité;

ADOPTÉE

8.7 Adhésion 2023 à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en Environnement du Québec)

19-01-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion 2023 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en Environnement du Québec pour le directeur du service de l'urbanisme au montant de 436.91\$.

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

9.1 Accueil de la démission de M. Jean-François Caron – Commis à la bibliothèque

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de M. Jean-François Caron au poste de commis à la bibliothèque, effective au 5 janvier 2023.

10-

Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

20-01-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h37.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière